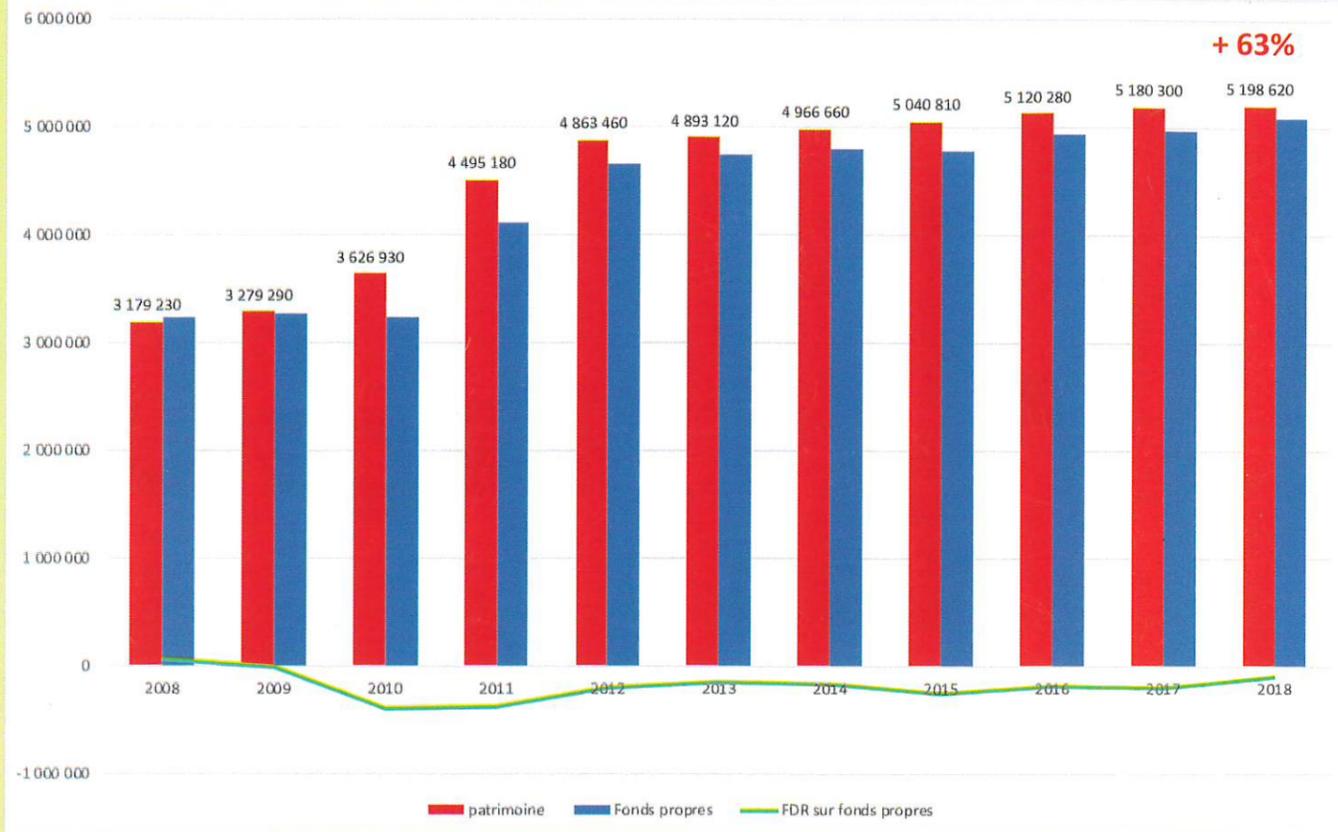


L'ÉVOLUTION DU PATRIMOINE

Quelle est l'évolution du patrimoine de 2008 à 2018 ?



Aujourd'hui peu endettée, la commune d'Arbouans a cependant augmenté son patrimoine de façon importante depuis dix ans (+ 63%) avec notamment une nouvelle Mairie, le bâtiment périscolaire, une fontaine rénovée,...

CONCLUSION

L'important travail d'analyse et de présentation réalisé par Monsieur le Percepteur (près de cinquante graphiques légendés) a présenté tous les chiffres de l'année 2018 tant en dépenses qu'en recettes. En complément, pour certains points (dotations, fonds de roulement, patrimoine,...), l'étude a offert des informations comparatives sur plusieurs années. Le résultat fait apparaître que la commune d'Arbouans affiche une gestion saine, dans un contexte économique qui n'est pourtant pas favorable depuis quelque temps pour les collectivités locales. On le doit notamment à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec une constante recherche d'économies dans tous les domaines. Du même coup, des perspectives nouvelles pourront s'ouvrir à la commune, le recours à l'emprunt redevenant possible. A moyen terme, la réalisation du projet des Ramblas constituera également un point essentiel du développement du village pour les années à venir : si Arbouans venait à revenir à la barre des 1.000 habitants, les données seraient différentes avec des dotations d'État plus importantes.

Nous remercions Monsieur le Percepteur et un point sera fait sur le lotissement des Ramblas de la même manière que nous venons de vous présenter les finances communales, parfaitement gérées par l'équipe municipale qui travaille à mes côtés et qui a su prendre les décisions qui s'imposaient.

La Mairie vous accueille

- lundi et jeudi de 9h à 12h
- mardi et vendredi de 14h à 17h

Permanences de Mme le Maire :
sur rendez-vous.

Lettre d'information du village d'Arbouans

Directrice de la Publication : Nathalie LAINE-HUGENSCHMITT
Conception et réalisation : ALINÉA - DAMPIERRE-LES-BOIS - Tél. 06.80.85.78.66
PURE IMPRESSION - Imprimé sur du papier recyclable

Site internet : www.arbouans.jimdo.com



Lettre d'Information

SPECIALÉ FINANCES

► Editorial



Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers administrés,

Le 22 mai dernier, nous avons convié l'ensemble des habitants d'Arbouans à la séance du Conseil municipal au cours de laquelle Monsieur le Percepteur a présenté l'analyse financière de la commune pour l'année 2018. Huit personnes seulement (dont cinq du groupe d'opposition locale) ont assisté à cette réunion instructive qui a brossé un portrait fidèle de la situation financière actuelle de notre commune.

Face aux attaques répétées de nos opposants, aux rumeurs alarmistes savamment colportées dans le village, nous sommes contraints de multiplier les mises au point afin de vous rassurer, afin de marteler que notre commune est saine, qu'elle n'est pas en danger...

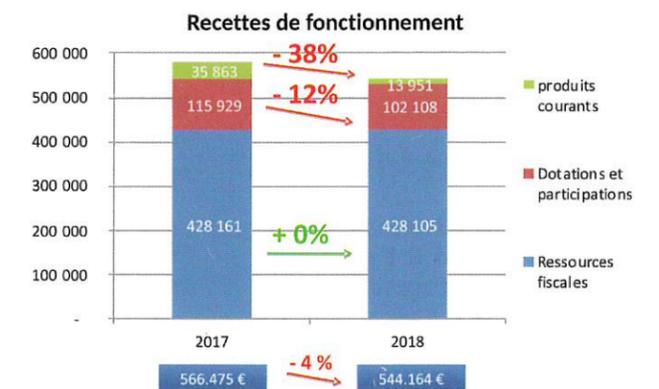
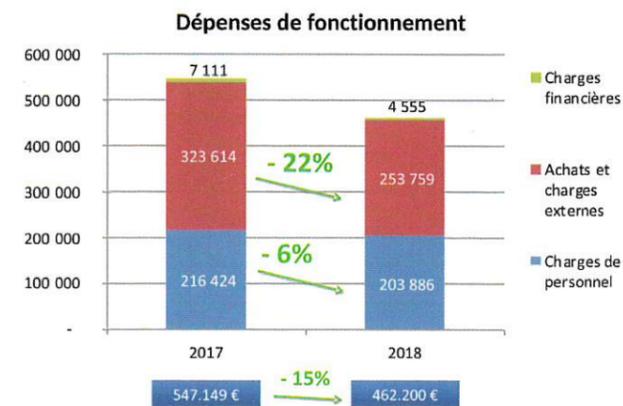
Cependant, ce numéro spécial de notre « Lettre d'Information » ne pourra pas reprendre toutes les informations et analyses détaillées par Monsieur le Percepteur au cours de la séance. Nous avons repris quelques points majeurs et significatifs, les dépenses et les recettes de fonctionnement, les dotations, notre capacité d'autofinancement, le fonds de roulement, la capacité d'emprunt et l'évolution du patrimoine, des sujets sur lesquels nous sommes régulièrement « attaqués ». En quelques graphiques et explications simples, il vous appartiendra de prendre connaissance des véritables données de notre gestion et de vous faire une opinion sur notre réelle situation. Les documents complets sont consultables sur notre site internet (www.arbouans.jimdo.com).

Le Maire,
Nathalie LAINE-HUGENSCHMITT

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Arbouans Dépenses réelles

Arbouans Recettes réelles



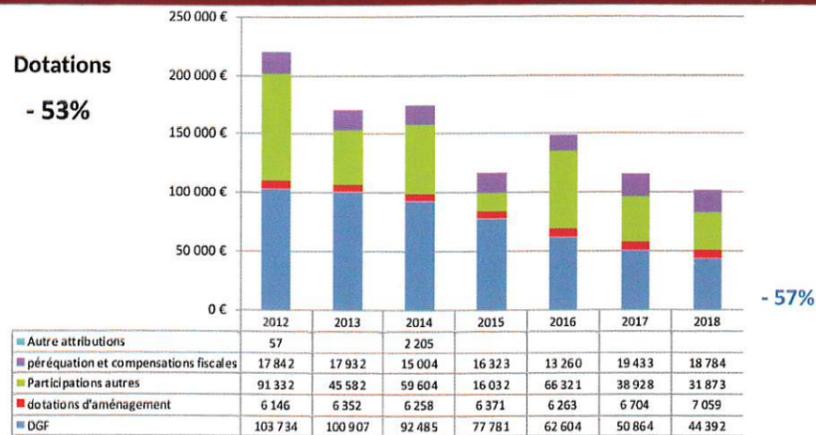
Ce graphique montre clairement le processus dans lequel la commune est engagée depuis quelques années, à savoir une baisse importante des dépenses de fonctionnement, - 15% au total entre 2017 et 2018, avec en particulier des économies de 22% sur les achats et les charges externes. En 2018, Arbouans est même passé en-dessous de la moyenne départementale de dépenses par habitants (481 € contre 515 €).

Au chapitre des recettes, on remarque la stabilité des ressources fiscales, sachant que ne pas augmenter les impôts, ne serait-ce que de 1%, revient à perdre de l'argent... En revanche, c'est la dégringolade pour les dotations (voir page suivante les statistiques de la baisse des dotations d'État). En 2018, la commune se situait en dessous de la moyenne départementale des recettes par habitants (567 € contre 666 €).

LES DOTATIONS

Depuis 2012, les dotations versées aux collectivités locales sont en chute libre. Le graphique ci-contre montre que le total des différentes dotations versées à la commune d'Arbouans a diminué plus que de moitié.

Et pourtant, alors que les charges générales progressent, les élus doivent faire en sorte d'assurer le même service aux habitants. Autrement dit, faire la même chose avec moins de moyens...



Quel est le montant cumulé de la baisse de la DGF entre 2008 et 2018 ?

→ 312.810 €



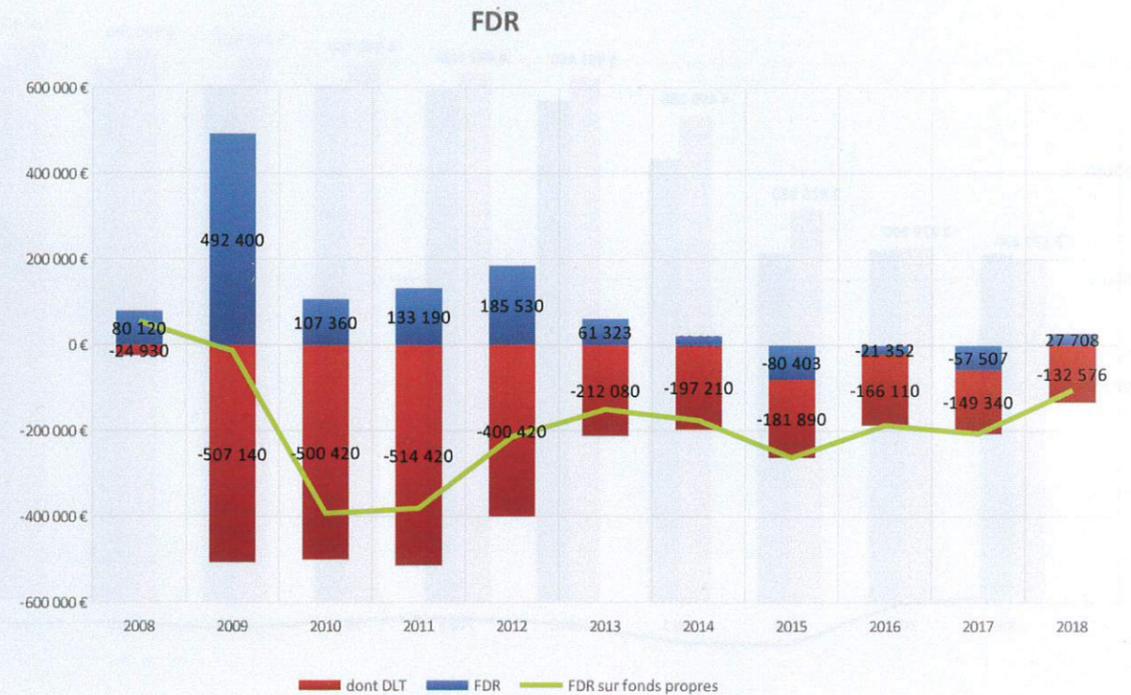
Outre les impôts locaux, la principale ressource d'une commune provient de l'État avec ce qu'on appelle la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**.

Au cours des dix dernières années, cette DGF a fait l'objet d'une diminution constante : si elle s'élevait encore à 116.347 € en 2008, elle n'était plus que de 44.392 € l'an passé, soit une baisse de près de 40%. En valeur absolue, la baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement représente une somme de 312.810 € que la commune n'a donc pas perçue.

Nota : pour la DGF, il existe plusieurs manières de raisonner et de présenter les données. Nous avons choisi celle-là, ce qui prouve encore une fois que les chiffres peuvent être interprétés de différentes façons.

LE FONDS DE ROULEMENT

En quelle année la commune a-t-elle commencé à perdre son fonds de roulement ?



Le fonds de roulement représente la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps. Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses.

Sur le graphique ci-dessus, on remarque qu'aujourd'hui seulement, on commence à remonter la pente et à dégager un peu de trésorerie.

En fait, les erreurs de gestion ont été faites en 2009 lorsque deux adjoints de l'époque, qui ne sont plus élus aujourd'hui mais bien actifs au sein du groupe d'opposition, avaient imposé des dépenses inconsidérées et non prévu au « carnet de route » (un tracteur trop coûteux pour être amorti et très peu utilisé, ainsi que des travaux de voirie rue du Château d'Eau... disons plus intéressants sur le plan personnel pour la personne concernée que pour la commune).

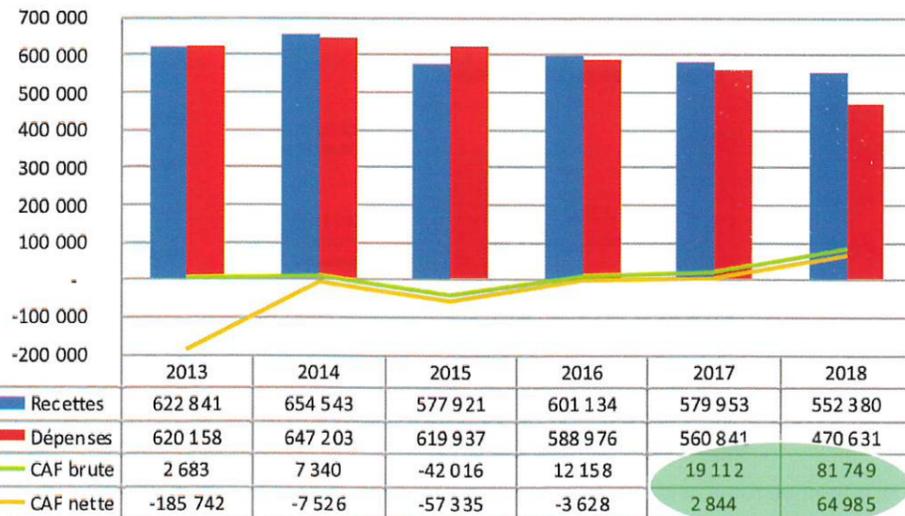
LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Evolution de la CAF

Quel est le montant de la CAF nette pour l'année 2018 ?

64.985 €

→ 12 % des recettes
→ 63 €/hab. (110% de la moyenne Départementale)



La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion dont la commune peut disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Elle traduit la capacité de la collectivité à financer ses besoins sur ses propres ressources, qu'il s'agisse de dépenses d'équipement, d'investissements ou de remboursement de dettes. Elle permet donc d'évaluer les possibilités réelles de la commune à réaliser ses projets.

A Arbouans, la situation s'est très nettement améliorée depuis deux ou trois ans, la CAF pour l'année 2018 s'élevant à 64.985 € (12% des recettes), bien au-delà de la moyenne départementale par habitant.

LA CAPACITÉ D'EMPRUNT

Quelle est la capacité de la commune à pouvoir contracter de nouveaux emprunts ?

IGRF : 1,6

Seuil d'alerte : 15

$$\text{Capacité d'endettement} = \text{CAF} * 15 - \text{Endettement} = 81.965 * 15 - 132.576 = 1.096.899 \text{ €}$$

IF : 0,24

Seuil d'alerte : 2

$$\text{Capacité d'endettement} = \text{Produits de fonctionnement} * 2 - \text{Endettement} = 544.164 * 2 - 132.576 = 955.752 \text{ €}$$

L'analyse financière présentée par le Percepteur le montre clairement : la commune a désormais la possibilité de contracter de nouveaux emprunts. Rappelons qu'actuellement, le seul emprunt remboursé correspond à la construction du bâtiment périscolaire. Les calculs effectués, qui tiennent compte de la capacité d'autofinancement et de l'endettement, font apparaître une capacité d'emprunt d'environ un million d'euros, avec un indice global de risque financier (IGRF) très loin du seuil d'alerte.